

## Appel à communication

# Contre la Révolution française, contre la Révolution haïtienne, les indemnités de 1825

**Colloque international**  
**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**  
**Judi 10, vendredi 11 et samedi 12 avril 2025**

L'APECE (Association pour l'Étude de la Colonisation Européenne 1750-1850) a été fondée en 1993 au sein de l'IHRF (Institut d'Histoire de la Révolution Française, créé par Jean Zay en 1937) par notamment Yves Bénot, Marcel Dorigny et Bernard Gainot. Elle a organisé au cours de ses trente ans d'histoire de grands colloques internationaux pour marquer les bicentennaires de la première abolition de l'esclavage de 1794, du rétablissement de l'esclavage de 1802 et les premières proclamations d'indépendance des colonies espagnoles de 1811.

Le 17 avril 1825, le roi Charles X signe l'ordonnance reconnaissant l'indépendance d'Haïti, moyennant le paiement par Haïti d'une indemnité de 150 Millions de Francs. Dix jours plus tard, la loi dite « du milliard aux émigrés », indemnisant ceux qui avaient perdu leurs biens vendus comme biens nationaux sous la Révolution française, est promulguée par le roi de France Charles X le 27 avril 1825. L'étude historique conjointe de ces deux indemnités a rarement fait l'objet d'étude.

En partenariat avec l'IHMC (Institut d'histoire moderne et contemporaine) et le Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, l'APECE a voulu marquer le bicentenaire des indemnités décidées en 1825 par l'organisation d'un colloque international permettant de relier dans un même contexte ces deux questions.

### Comité scientifique

Jessica Balguy (Carnegie Mellon University), Frédérique Beauvois (docteure de l'Institut d'Etudes Politiques), Esther Bell (Clark Art Institute), Hélène Blais (Ecole Normale Supérieure-Paris Sciences et Lettres), Rafe Blaufarb (State University of Florida), Silvia Boraso (Université de Gênes), Jacques-Olivier Boudon (Sorbonne Université), Claire Bourhis-Mariotti (université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis), Philippe Boutry (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Claude-Isabelle Brelot (Université Lyon 2 Lumière), Andy Cabot (université Paris Cité), Jacques de Cauna (Université de Pau et des Pays de l'Adour), Vincent Cousseau (université de Limoges), Manuel Covo (University of California, Santa Barbara), Hélène Cussac (Université Toulouse Jean-Jaurès), Laurent Dubois (University of Virginia), Carolyn Fick (*Concordia University* Montreal), Antonio de Francesco (université de Milan), Emmanuel Fureix (université Paris-Est Créteil), Bernard Gainot (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Malick Ghachem (Massachusetts Institute of Technology), John Garrigus (University of Texas at Arlington), David Geggus (University of Florida), Oliver Gliech (*Freie Universität Berlin*), Rémy Hème de Lacotte (Sorbonne Université), Amanda Maffei (université de Milan), Bruno Maillard (université Paris-Est Créteil), Érick Noël (université des Antilles), Jeremy Popkin (University of

Kentucky), Marie-Jeanne Rossignol (université Paris Cité), François-Joseph Ruggiu (Sorbonne Université), Enance Saint-Fleur (université d'État d'Haïti), Pierre Serna (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Emmanuelle Sibeud (université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis), Jean-Marie Théodat (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Fredrik Thomasson (Uppsala University), Emmanuel de Waresquiel (École Pratique des Hautes Etudes)

## Comité d'organisation

Frédéric Régent (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), président de l'APECE

Nadia de Chavigny, Thierry Roquincourt, Lionel Trani, membres du bureau de l'APECE

## ARGUMENTAIRE

En 1825, le roi de France Charles X impose aux peuples français et haïtien le paiement de deux sommes importantes pour indemniser ceux qui ont perdu leurs propriétés en raison de la Révolution française et de ses répercussions dans la partie française de Saint-Domingue, devenue indépendante en 1804 sous le nom de Haïti. Le peuple et l'État d'Haïti devront s'acquitter de 150 millions de francs or en cinq annuités de 30 millions et le peuple français devra payer trente-trois annuités de 30 millions, soit 990 millions, presque un milliard, d'où son nom de « milliard des émigrés ». Ces décisions sont prises en avril 1825. Ce colloque international a pour objectif de s'intéresser à la genèse de ces deux mesures et au contexte politique et diplomatique qui a présidé à leur mise en place et à leur application.

Sont sollicitées des contributions présentant la confiscation des biens et leur vente sous la forme de biens nationaux pendant la Révolution française de manière globale. Seront également bienvenues les contributions examinant la fin des grandes ou plus petites plantations détenues par des Français à Saint-Domingue.

D'autres contributions pourront évoquer le contexte politique et diplomatique de la mise en place de ces indemnités. Il pourrait par ailleurs être intéressant d'évoquer plus précisément comme acteur de cette politique le ministère de Joseph de Villèle, soumis à une pression accrue de sa base depuis l'avènement de Charles X en 1824, Villèle lui-même étant un riche planteur de l'île Bourbon (La Réunion). La question des indemnités s'inscrit dans celle des secours apportés aux réfugiés de Saint-Domingue dès la Révolution, comme dans celle des secours et pensions versées aux anciens émigrés par la liste civile sous la Restauration.

Selon l'historiographie traditionnelle, l'indemnité d'Haïti a d'abord été proposée par les présidents haïtiens Pétion et Boyer. Il s'agit d'interroger cette hypothèse. On la considère comme un moyen de reconnaissance de l'État haïtien, mais aussi comme une garantie de l'appropriation pour les nouveaux propriétaires de couleur des biens des anciens colons. D'où vient l'idée de ces indemnités ? Nous savons que les coalisés ont imposé à la France le paiement de 700 millions de francs-or de réparations après la fin de l'Empire napoléonien en 1815.

Si l'on prend en compte la dimension internationale de l'événement, on doit y intégrer la question de la reconnaissance d'Haïti. Celle-ci devient un enjeu diplomatique majeur en Europe et dans les Amériques, dès le terme de la guerre d'indépendance haïtienne en 1804. L'influence britannique, les indépendances d'Amérique latine, le point de vue des États-Unis sont à prendre à compte pour comprendre pourquoi l'indemnité s'impose en 1825 des deux côtés de l'Atlantique. Plus particulièrement, il faudrait replacer la question de l'indemnité d'Haïti dans le cadre de l'unification de l'île d'Hispaniola en 1822 et de la fin du processus des indépendances latino-américaines pour voir comment la question de l'indemnité s'articule à cette conquête/unification. L'émigration des Africains Américains (libres de couleur) à la même période est encouragée par Boyer mais soudainement stoppée par ce dernier en 1825. Quel lien peut-on

établir entre la fin de ce mouvement d'émigration et la mise en place de l'indemnité ? Globalement il faudrait peut-être davantage mettre en avant le contexte géopolitique local dans la Caraïbe, mais aussi aux États-Unis. La doctrine Monroe de 1823 n'inclut pas Haïti. Quelles sont les réactions des territoires alentour pratiquant l'esclavage, dont les États-Unis et les sociétés esclavagistes des Caraïbes (Jamaïque, Cuba, Porto-Rico) ?

Ces indemnités ont leurs partisans, mais aussi leurs opposants, y compris parmi les personnes qui ont perdu leurs biens pendant la Révolution. Ainsi, certains colons préféreraient la reconquête de Saint-Domingue et récupérer leurs plantations. En France, certains veulent une indemnisation en biens fonciers plutôt qu'en numéraire. Il y a également des opposants au principe d'indemnité que l'on trouve notamment dans les rangs des libéraux. Il s'agira d'analyser les débats et les négociations aboutissant à la mise en place des indemnités.

Enfin, il s'agira d'étudier les modalités effectives des indemnités. Quels sont les payeurs, quels sont les bénéficiaires ? Comment sont constituées les demandes d'indemnité ? Certains se la voient refuser. Comment ces indemnités sont-elles versées ? La question de la conversion en rentes doit être abordée. Comment les bénéficiaires de l'indemnité utilisent-ils les sommes versées ?

L'indemnité d'Haïti est renégociée et abaissée à 90 millions en 1838. En France, le « milliard des émigrés » suscite d'importantes tensions politiques. Des contributions devront porter sur ces aspects. Des communications aussi sont espérées sur le modèle que constituent ces indemnités pour la mise en place de l'indemnisation des propriétaires d'esclaves après l'abolition britannique de l'esclavage en 1833, ou pour l'indemnité de 1849, après la seconde abolition française de l'esclavage. Quelle est l'influence de ces mesures dans la littérature ou l'art ? Nous songeons à *Madame Firmiani* de Balzac, à *Armance* de Stendhal ou à la littérature haïtienne. Il s'agira aussi d'avoir une réflexion sur la dimension de « mythe politique » de ces indemnités. Le « milliard des émigrés » a durablement nourri l'imaginaire de l'opinion publique française. Quant à l'indemnité d'Haïti, elle s'inscrit aujourd'hui dans le débat sur le « post-colonialisme » et le « néo-colonialisme ».

## MODALITES PRATIQUES

Les communications s'effectueront en français. Les actes du colloque seront publiés.

Les propositions de communication seront à adresser **avant le 31 octobre 2024** à [infoapece@yahoo.fr](mailto:infoapece@yahoo.fr). Elles seront analysées par le conseil scientifique du colloque qui répondra dans un délai de six semaines. Chaque proposition de communication devra faire entre 3 000 et 5 000 signes. Le colloque est ouvert à la fois aux universitaires, aux doctorantes, doctorants aux chercheuses et chercheurs indépendants. Le comité scientifique donnera son avis sur l'acceptation ou le refus de votre proposition autour du 30 novembre 2024.

L'organisation du colloque prend en charge le transport, l'hébergement (dans un maximum de trois nuitées) et les repas. Pour ceux qui habitent à l'étranger, précisez si votre institution est susceptible de prendre en charge votre transport pour venir à Paris.

APECE, 17 rue de la Sorbonne 75005 Paris  
[infoapece@yahoo.fr](mailto:infoapece@yahoo.fr) <https://apece1750-1850.blog4ever.com/>

## Call for papers

# The 1825 Indemnities: Against The French Revolution – Against The Haitian Revolution

International conference  
Paris University Panthéon-Sorbonne

Thursday, April 10, Friday, April 11 & Saturday, April 12, 2025

APECE (Association pour l'Étude de la Colonisation Européenne 1750-1850) was founded in 1993 within the IHRF (Institute of the History of the French Revolution, created by Jean Zay in 1937) by Yves Bénot, Marcel Dorigny and Bernard Gainot. During its thirty years of history, it has organised major international conferences to mark the bicentennials of the first abolition of slavery in 1794, the re-establishment of slavery in 1802 and the first proclamations of independence of the Spanish colonies in 1811.

On 17 April 1825, King Charles X signed the decree recognising Haiti's independence, in return for Haiti paying 150 million francs in compensation. Ten days later, on 27 April 1825, King Charles X of France promulgated the law known as the "émigrés billion", which compensated those who had lost their property sold as national assets during the French Revolution. The history of these two indemnities has rarely been studied.

In partnership with the IHMC (Institut d'histoire moderne et contemporaine) and the Centre d'histoire du XIXe siècle, APECE has decided to mark the bicentenary of the indemnities decided in 1825 by organising an international colloquium to link these two issues in the same context.

### Scientific Committee

Jessica Balguy (Carnegie Mellon University), Frédérique Beauvois (docteure de l'Institut d'Etudes Politiques), Esther Bell (Clark Art Institute), Hélène Blais (Ecole Normale Supérieure-Paris Sciences et Lettres), Rafe Blaufarb (State University of Florida), Silvia Boraso (Université de Gênes), Jacques-Olivier Boudon (Sorbonne Université), Claire Bourhis-Mariotti (université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis), Philippe Boutry (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Claude-Isabelle Brelot (Université Lyon 2 Lumière), Andy Cabot (université Paris Cité), Jacques de Cauna (Université de Pau et des Pays de l'Adour), Vincent Cousseau (université de Limoges), Manuel Covo (University of California, Santa Barbara), Hélène Cussac (Université Toulouse Jean-Jaurès), Laurent Dubois (University of Virginia), Carolyn Fick (*Concordia University* Montreal), Antonio de Francesco (université de Milan), Emmanuel Fureix (université Paris-Est Créteil), Bernard Gainot (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Malick Ghachem (Massachusetts Institute of Technology), John Garrigus (University of Texas at Arlington), David Geggus (University of Florida), Oliver Gliech (*Freie Universität Berlin*),

Rémy Hême de Lacotte (Sorbonne Université), Amanda Maffei (université de Milan), Bruno Maillard (université Paris-Est Créteil), Erick Noël (université des Antilles), Jeremy Popkin (University of Kentucky), Marie-Jeanne Rossignol (université Paris Cité), François-Joseph Ruggiu (Sorbonne Université), Enance Saint-Fleur (université d'État d'Haïti), Pierre Serna (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Emmanuelle Sibeud (université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis), Jean-Marie Théodat (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Fredrik Thomasson (Uppsala University), Emmanuel de Waresquiel (Ecole Pratique des Hautes Etudes)

## Organization Committee

Frédéric Régent (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), president of APECE.

Nadia de Chavigny, Thierry Roquincourt, Lionel Trani, board members of the APECE.

## CONTEXT

In April of 1825, the French king Charles X imposed the payment of two major indemnities. Both addressed the fallout of the French Revolution. The people who had their properties confiscated during the Revolution—the so-called *émigrés*—, as well as the planters fleeing the Caribbean colony of Saint-Domingue during the insurrection and war that led to the independence of Haiti in 1804, were to be given vast sums of money. In the first case, France itself was to pay and, in the second, the Haitian state and people ended up paying off this debt to France long into the 20<sup>th</sup> century. Haiti was required to pay 150 million gold francs in five instalments of 30 million each, while the French people had to pay 990 million—hence its name “the *émigrés*’ billion”—in thirty-three instalments of 30 million each.

This international conference aims to explore the genesis and the political and diplomatic context of these two indemnities. Contributions bearing on the confiscation of properties and their sale as national property during the French Revolution are welcome, as are contributions examining how the French-owned plantation system in Saint-Domingue ended. Other contributions may cover the political and diplomatic contexts of implementing these indemnities. It could be interesting to focus on Prime Minister Joseph de Villèle. Villèle was a prosperous planter from Île Bourbon (now La Réunion) who came under increased pressure from his electoral base since Charles X's accession to the throne in 1824. The indemnities must also be seen in the broader context of the support provided to Saint-Domingue refugees starting in the 1790s and the post-1815 assistance offered to former *émigrés* before the 1825 indemnity was established.

The Haitian indemnity is often understood as first proposed by the Haitian presidents Jean-Pierre Pétion and Alexandre Boyer. We need to question that view. The indemnity was presented as a way to obtain international recognition for Haiti and as an opportunity for the new owners of the former colonists' properties to guarantee their ownership rights. Where did the idea of the indemnities come from? One inspiration might have been the 700 million gold francs France was ordered to pay to the victors after the Napoleonic empire collapsed in 1815.

If we consider the international dimension of the event, we need to include the question of the recognition of Haiti. This became a major diplomatic issue in Europe and the Americas after the Haitian independence in 1804. British influence and trade with Haiti, the Latin American independence movements, and the opinion of the United States must be considered to understand why the 1825 indemnity was accepted on both sides of the Atlantic. Notably, the Haitian indemnity must also be understood in relation to the Haitian invasion of the Spanish colony of Santo Domingo and the unification of Hispaniola in 1822.

The emigration of Free Black Americans to Haiti promoted by Boyer was stopped in 1825. What kind of link can we establish between the end of this migration movement and the acceptance of the indemnity by Haiti? Generally, the local geopolitical context in the Caribbean and the United States should be highlighted.

How was the indemnity and the nationhood of Haiti considered in the neighbouring territories which retained slavery, including the United States and the non-French slave societies of the Caribbean (Jamaica, Cuba and Puerto Rico) ?

The indemnities had both promoters and opponents, even within the group of those who had lost their properties during the Revolution. For instance, several colonists instead pushed to reconquering Saint-Domingue to get their properties back. Some in France wanted to get land instead of a lump sum. There were also opponents to the indemnity, notably in the liberal ranks. The debates on and the implementation of the indemnities require further analysis.

Finally, the very process of the indemnities must be studied. Who paid for the indemnities and who benefited from them? How were the requests for indemnity formulated, and based on what documentation? Not all demands were accepted. How did the beneficiaries use the money?

The Haitian indemnity was renegotiated and lowered to 90 million in 1838. In France, the “émigrés’ billion” caused significant political tensions. Contributions on those aspects are welcome. Other welcome contributions are how the indemnities influenced the indemnification of enslavers after the British abolition in 1833 or for the indemnification of 1849, the year following the final abolition of slavery in France.

Another theme concerns the influence of indemnities on literature and art. What about Balzac’s *Madame Firmiani*, Stendhal’s *Armance* and Haitian literature? It is also necessary to consider the almost mythical role these indemnities—especially the “émigrés’ billion”—played in the French public imagination. In comparison, today, the Haitian indemnity is ever present in the debate on post- and neo-colonialism.

## APPLICATION AND FUNDING

Presentations are in French. The proceedings of the conference will be published.

Please send abstracts in French or English (300 to 700 words) with a title to [infoapece@yahoo.fr](mailto:infoapece@yahoo.fr) by **31 October 2024**. The conference is open to academics, independent scholars, and PhD students. The scientific committee will notify accepted participants in November 2024.

The conference organisers will offer travel, accommodation (up to 3 nights), and meals. International participants are asked to have their institution pay for travel if possible.

APECE, 17 rue de la Sorbonne 75005 Paris  
[infoapece@yahoo.fr](mailto:infoapece@yahoo.fr) <https://apece1750-1850.blog4ever.com/>